



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 10 avril 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le dix avril à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de Seysses dûment convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 24 Procurations : 5 Membres excusés : / Votants : 29 Pour : 29

Date convocation : 02/04/2021

Compte rendu affiché le : 12/04/2021

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Didier ZERBIB à Magali PATINET, Mathilde ESCLASSAN à Ana ROLDAN, Sébastien CHAUDERON à Raphaël RIGACCI, Pascal NGUYEN à Morgane CARRA, Isabelle SIMONETTO à Ana ROLDAN.

Excusés : /

Secrétaire : Xavier BERLUTEAU

<p>N° DEL/2021-015</p> <p style="text-align: center;">OBJET :</p> <p style="text-align: center;">FINANCES</p> <p>COUT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021</p> <p><i>Rapporteur :</i> M. Philippe STREMLER, Adjoint au Maire aux affaires scolaires, petite enfance et jeunesse</p>	<p>La loi n°83-663 du 22/07/1983 modifiée a posé le principe général d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.</p> <p>Ce coût moyen de scolarisation d'un élève fréquentant les écoles publiques de SEYSSES pour l'année 2020/2021 a été évalué à 644 € comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">ECOLES PUBLIQUES DE SEYSSES</th> </tr> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN 2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fournitures scolaires</td> <td style="text-align: right;">37 513 €</td> </tr> <tr> <td>Petit équipement, transport...</td> <td style="text-align: right;">26 287 €</td> </tr> <tr> <td>Sport (60 % masse salariale)</td> <td style="text-align: right;">37 246 €</td> </tr> <tr> <td>Ménage (personnel) + fournitures entretien bâtiment (50% service ménage) + Fluides</td> <td style="text-align: right;">206 534 €</td> </tr> <tr> <td>Salaires ATSEM</td> <td style="text-align: right;">183 807 €</td> </tr> <tr> <td>Téléphone (10% du total)</td> <td style="text-align: right;">1 763 €</td> </tr> <tr> <td>10 % des autres charges de la commune (011)</td> <td style="text-align: right;">39 468 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">532 617 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="height: 10px;"> </td> </tr> <tr> <td>Nombre d'élèves</td> <td style="text-align: right;">827</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="height: 10px;"> </td> </tr> <tr> <td>Coût moyen d'un élève</td> <td style="text-align: right;">644 €</td> </tr> </tbody> </table>	ECOLES PUBLIQUES DE SEYSSES		COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN 2020		Fournitures scolaires	37 513 €	Petit équipement, transport...	26 287 €	Sport (60 % masse salariale)	37 246 €	Ménage (personnel) + fournitures entretien bâtiment (50% service ménage) + Fluides	206 534 €	Salaires ATSEM	183 807 €	Téléphone (10% du total)	1 763 €	10 % des autres charges de la commune (011)	39 468 €		532 617 €			Nombre d'élèves	827			Coût moyen d'un élève	644 €
ECOLES PUBLIQUES DE SEYSSES																													
COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN 2020																													
Fournitures scolaires	37 513 €																												
Petit équipement, transport...	26 287 €																												
Sport (60 % masse salariale)	37 246 €																												
Ménage (personnel) + fournitures entretien bâtiment (50% service ménage) + Fluides	206 534 €																												
Salaires ATSEM	183 807 €																												
Téléphone (10% du total)	1 763 €																												
10 % des autres charges de la commune (011)	39 468 €																												
	532 617 €																												
Nombre d'élèves	827																												
Coût moyen d'un élève	644 €																												

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité :

- d'**habiliter** Monsieur le Maire à intervenir auprès des communes dont les enfants sont scolarisés à SEYSSES, pour le versement de la participation (dont le montant sera pondéré à hauteur de 20 %, en fonction du potentiel fiscal de chaque commune (dernières données connues). Cela signifie que pour les communes qui ont un potentiel fiscal inférieur à celui de Seysses, le montant demandé comprendra une part fixe correspondant à 80% du forfait (soit 515,20 €), et à une part variable sur la base des 20% restants (128,80 €) établie selon l'écart de potentiel fiscal entre la commune de résidence et celle de Seysses.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 12 avril 2021.


Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Seysses, Haute-Garonne. The stamp contains the text 'MAIRIE de SEYSSES' and 'Haute-Garonne'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jérôme BOUTELOUP'. Below the signature, the text 'Le Maire, Jérôme BOUTELOUP' is printed in black.